



CAP locale d'administration  
Centrale des adjoints administratifs  
du 6 octobre 2021

Madame la présidente, mesdames et messieurs les représentants de l'administration,

En actant la disparition des prérogatives des commissions administratives paritaires en matière de mutations et de promotion, vous avez posé une barrière entre vous et les instances de dialogue social.

La loi devrait être l'expression libre et solennelle de la volonté générale or la loi de transformation de la fonction publique n'est le fait que d'une minorité coupée de la population.

Il n'est pas possible de réaliser des réformes efficaces et démocratiques sans la confiance des acteurs. L'imposition, sans consultation des représentants des personnels, d'un calendrier de campagne de promotion couvrant en bonne partie les congés d'été en est une des images.

La création des LDG, sans attendre le renouvellement des instances représentatives lors des prochaines élections professionnelles prévues en décembre 2022, met en œuvre la réduction des droits et des possibilités d'intervention des organisations syndicales, pour garantir les droits statutaires des agents, l'égalité de traitement et le respect des règles de priorité en matière de mobilités notamment.

Sur l'exercice de promotions 2022 en cours, la CGT fait de nouveau état d'un manque criant d'information aux agents par leurs services. Les agents ne s'y retrouvent plus, et même encore plus grave, se tournent toujours vers nous aujourd'hui pour avoir des informations. Cela démontre bien que le nouveau processus instauré par les LDG n'a pas été véritablement expliqué par leurs encadrants.

Les adjoints administratifs et leurs représentants CGT vous demandent des garanties sur le devenir du traitement des mobilités, des affectations, des avancements et des promotions.

Il ne nous reste plus aujourd'hui qu'à traiter de l'ordre et de la discipline.

La CGT au travers de la voix de ses représentants vous rappelle, au nom des intérêts des adjoints administratifs, que la régression ne se négocie pas mais se combat.

La CGT dénonce l'affaiblissement politique de nos ministères qui perd trop souvent ses arbitrages face à la DGAPF au détriment des agents.

Pour la CGT, trop d'agents sont exclus des mesures salariales proposées par l'administration. Elle a fait des contre-propositions portées dans les comptes-rendus des réunions sur les mesures catégorielles. Elle exige de la DRH qu'elle revoie sa copie et que toute l'enveloppe soit consommée.